

LA NEUVILLE -

EN -

HEZ



BULLETIN

MUNICIPAL

ETAT CIVIL DES MOIS D'AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 1974

NAISSANCE :

- Isabelle Thérèse Valère BATTON, née à Beauvais le 16 novembre 1974.  
Tous nos voeux au bébé et nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.

DECES :

- M. THOMAS Patrick, 21 ans, décédé accidentellement à La Neuville-en-Hez le 15 Août 1974 ;
  - M. JUSTE VARLET, 69 ans, décédé accidentellement à La Neuville-en-Hez le 20 Août 1974 ;
  - Mme Veuve BONNEFOY, née CORBILLON Jeanne, 88 ans, décédée à La Neuville-en-Hez le 8 Septembre 1974 ;
  - Mme DUBONT Angèle, 75 ans, décédée à La Neuville-en-Hez le 22 Septembre 1974 ;
  - M. DESBAREST Paul, 66 ans, décédé à La Neuville-en-Hez le 2 Octobre 1974 ;
  - Mme SAVAGE, née AMADIEU Marie, 67 ans, décédée le 6 Octobre 1974 à Neuilly-sur-Seine ;
  - M. DUBONT Pierre, 75 ans, décédé à La Neuville-en-Hez le 8 Octobre 1974 ;
  - Mme Veuve ROYER, née VERMEERSCH Geneviève, 61 ans, décédée à La Neuville-en-Hez le 19 Octobre 1974 ;
  - M. l'abbé BOLIKOWSKI, 62 ans, décédé à La Neuville-en-Hez le 31 Octobre 1974 ;
- Nos regrets. Nos condoléances aux familles.

AU CONSEIL MUNICIPAL

ASSAINISSEMENT 5° TRANCHE. - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier technique établi par le service de l'Equipement en vue de l'évacuation d'eaux pluviales, intéressant la portion de la rue du Clos à l'oeuf à l'extrémité de la place publique ainsi que la rue du cimetière soit 420 m de canalisation en béton armé et 180 m de canalisation en amiante, pour évacuer les eaux stagnant en ces lieux vers un bassin d'absorption qui sera creusé à proximité de l'ancien dépôt d'ordures - coût de l'opération : 230000F.- La Commune percevra une subvention de 52500F ; le reste sera financé par emprunt et sur les fonds libres de la Commune.

Le 27 août 1974, le Conseil Municipal, par huit voix contre une (Celle de M. MAURICE), a décidé la réalisation de cette 5° tranche de travaux d'assainissement.

Le 29 octobre 1974, 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Charles BARDOU. Etaient présents : M. MAURICE. BAZIN. MASSE. JACQMART. BONAFOUS. CARON. AUVINET. PARENT. GILLON. CARTON. CAMUS. Mme FENNETEAU.

Le Conseil Municipal

- approuve le compte administratif 1973 qui présente un excédent global de clôture s'élevant à 100 542,66 F ;
- vote le budget supplémentaire 1974 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 17 347,72 F ;
- autorise Electricité de France à implanter des supports béton et à faire passer des conducteurs aériens au-dessus du terrain communal cadastré section B, N° 525, lieu-dit : les Plois ;
- décide de faire réviser l'éclairage municipal et d'installer une lampe rue des Plois pour la maison de M. DELAFRAYE.

- décide l'implantation de deux panneaux STOP pour faciliter la circulation au carrefour des C.V. N° 1 et C.D. N° 55 ; l'un à l'extrémité de la rue du Clos à Boeuf ; l'autre sur le chemin rural des Plois ;
- il sera demandé à M. LECURU l'autorisation d'aménager un pas coupé dans son mur à l'angle des chemins précités ; à M. BOECKX de raser sa haie ;
- décide l'aménagement d'une salle d'eau, WC, cuisine, afin d'améliorer le confort de la maison du garde champêtre. Les travaux de maçonnerie, qui seront effectués en 1975, s'élèvent à 15 578F. Le Conseil Municipal estime que la dépense totale, compte tenu des appareils sanitaires, s'élèvera au moins à 20 000F ;
- autorise le Maire à faire application au locataire de la villa des tilleuls de la clause N° 3, chapitre loyer, page 5 du bail, pour défaut de paiement ;
- reconduit la fête patronale au troisième dimanche d'août, les forains n'étant pas libres le deuxième dimanche de septembre ;
- M. GILLON demande que soit retiré le grillage entourant le tronc des sapins au théâtre de verdure ;
- M. MASSE signale une malfaçon au niveau de la mare ST LOUIS concernant l'écoulement des eaux. Le nécessaire sera fait auprès de l'ingénieur afin que ces eaux perdues soient canalisées vers l'égout ;
- M. MASSE demande que soit installée une serrure de sécurité au bâtiment communal servant de remise pour le matériel ;
- Monsieur le Maire fera procéder par le garde champêtre à l'inventaire du matériel communal entreposé dans cette remise ;
- M. GILLON signale que des motocyclistes font du cross dans la forêt communale le samedi et le dimanche. Procès verbal sera dressé par le garde champêtre ;
- M. BAZIN réclame un tarif préférentiel pour les cultivateurs au sujet de la taxe d'assainissement. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande, sa délibération du 3 Mai 1974 étant formelle sur ce point.

---

LISTE ELECTORALE : Les jeunes gens nés avant le 1er mars 1957 et les nouveaux habitants ont jusqu'au 31 décembre 1974 pour se faire inscrire sur la liste électorale.

---

BUREAU D'AIDE SOCIALE .- Au cours de la saison 1973-1974, l'Union Sportive de Mouy s'est servie du terrain de sports. En compensation, cette société a fait un don de 750 F au Bureau d'Aide Sociale. Cette somme nous a permis d'offrir un goûter aux personnes âgées, à l'Auberge du Relais, le 7 novembre 1974.

---

ARBRE DE NOËL .- L'arbre de Noël des écoliers de La Neuville-en-Hez et des enfants nés après 1969 aura lieu le 16 décembre à 14 H 30 à la salle de fêtes. Au programme, une séance de marionnettes.

---

COLIS DE NOËL . Le Bureau d'Aide Sociale offrira cette année un colis de Noël à 3 personnes nées avant 1905. Ces colis seront distribués en une seule fois le samedi 21 DECEMBRE 1974 entre 14 heures et 15 heures.

---

DERNIERE MINUTE . La Société ALLINQUANT de MOUY, qui s'entraîne sur notre terrain de sports le samedi, a fait un don de MILLE FRANCS au Bureau d'Aide Sociale . Tous nos remerciements.

HISTOIRE LOCALE . Ville noëve, la Neuville, la Neuville-en-Hès, Villeneuve-en-Heiz, la Neufville ( Nova villa in Hez, 1187, Nova villa comitis, Nova villa in Hétio, Nova villa in Hez ), la Neuville en Hez est une localité fondée au moyen âge. Comme toutes celles appelées la Neuville ou Villeneuve; lorsque le roi ou un seigneur voulait créer un nouveau centre de population, il faisait publier partout que ceux qui viendraient habiter le nouveau village, la Neuville ou la Villeneuve, seraient exempts de taille, jouiraient d'un droit d'usage dans la forêt voisine et de beaucoup d'autres privilèges alléchants; les malheureux paysans, taillables et corvéables à la merci de leur seigneur, attirés par de si beaux droits, accouraient de toutes parts et le village était fondé : la Neuville, créée en 1187 par le Comte Raoul, après s'être appelée quelque temps la Neuville le Comte, ne tarda pas à prendre la dénomination qu'elle a gardée depuis, LA NEUVILLE EN HEZ, nom qui rappelle à la fois son origine et sa situation dans la forêt de Hez.

\*Le territoire de LA NEUVILLE comprend toute la forêt de Hez, s'étendant de la vallée de la Brèche, au nord, jusqu'au sommet des coteaux qui forment la limite de la forêt au sud : le village, bâti au pied d'une colline couverte de bois, comprend 223 maisons, dont 126 formant une longue rue, s'alignent des deux côtés de la route nationale de Rouen à Reims, une grande place s'étend derrière l'église et plusieurs rues groupées autour complètent l'agglomération.

\*Jusqu'à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, la forêt de Hez, inhabitée, fut comprise dans la paroisse de Courlieu; en 1137, Raoul, Comte de Clermont et connétable de France, qui avait probablement établi en cet endroit un rendez-vous de chasse, résolut d'y créer un village : il fit savoir que les habitants seraient exemptés de toute taille et ne paieraient par habitation qu'un cens de deux mines d'avoine, deux chapons et six deniers de monnaie beauvaisine, et qu'ils auraient l'usage du bois mort dans la forêt de Hez. Une partie du bois voisin du nouveau village appartenait au chapitre de Beauvais; le comte ne s'en soucia guère, le défricha et le concéda à ses sujets de la Neuville; mais sur son lit de mort, à Saint Jean d'Acres, en 1191, il ordonna de réparer le dommage ainsi causé par lui aux chanoines.

Les habitants jouissaient, en vertu de chartes de leur comte, de nombreux privilèges; ainsi ils ne pouvaient être arrêtés pour dettes en la ville de BEAUVAIS, et s'il arrivait que l'un d'entre eux fût, malgré cette franchise, mis en prison en cette ville, le comte de Clermont devait requérir sa mise en liberté, et en cas de refus, tous les beauvaisiens passant par le comté étaient faits et demeuraient prisonniers jusqu'à délivrance du sujet au comte. Les habitants de Rieux, près Grandvilliers, compris dans la prévôté de la NEUVILLE, jouissaient d'un privilège analogue. En 1272, les habitants de la Neuville réclamèrent aussi l'exemption de service militaire, mais cette prétention fut repoussée par un arrêt du parlement. De même en 1315 le comte Louis ayant levé une aide sur tous ses sujets pour la guerre de Flandres, les habitants réclamèrent contre cette dérogation à la charte de 1187 qui les exemptait de tous droits autres que ceux y mentionnés et obtinrent du comte des lettres de non préjudice.

( à suivre )

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint et Messieurs les Conseillers Municipaux souhaitent une bonne fin d'année à leurs administrés, ainsi que santé et prospérité pour 1975 .